

11 mai 2012 -19:22

Appartient à Conseil des ministres du 11 mai 2012

Implémentation de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées Philippe Courard, le Conseil des ministres a fixé la procédure pour l'implémentation de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Le 20 juillet 2011, le Conseil des ministres a pris connaissance des principes pour l'implémentation de certaines dispositions de la Convention ONU, qui est entrée en vigueur le 1er août 2009. Le secrétaire d'Etat a maintenant commenté la procédure visant à exécuter la convention. Le Conseil des ministres :

- charge le secrétaire d'Etat ayant la politique des personnes handicapées dans ses attributions, d'organiser un réseau de référents qui se réuniront tous les six mois et rédigeront un rapport à propos de la consultation du Conseil supérieur national des personnes handicapées et du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ;
- demande à tous les ministres et secrétaires d'Etat de tenir effectivement compte de la dimension handicap lors de l'élaboration et l'exécution de leur politique ;
- demande que toutes les demandes et tous les avis soient exclusivement adressés au secrétaire d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques
professionnels

Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 11

<http://www.socialsecurity.fgov.be>